

<p style="text-align: center;">AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTOSAISINE : LES ACTIVITES DE DECONSTRUCTION EN REGION CENTRE</p>
--

Rapporteur : Daniel VANDEVIVERE

Rappel de la commande et de la conjoncture :

Une Conjoncture économique morose, des territoires en difficulté, associés à des préoccupations de développement durable ont incité le CESER à se saisir de la problématique de la déconstruction et de la valorisation des objets hors d'usage. Plusieurs objectifs ont été poursuivis simultanément : la création d'emplois, la revitalisation de certains territoires, le développement de filières et les réponses apportées à des problèmes de traitement des « déchets » et enfin, la prise en compte des Grenelle de l'environnement et la nécessaire préservation des ressources naturelles. Ce dossier vient apporter un éclairage à la mesure dont s'est saisi le Conseil régional : la création de 10 000 emplois non délocalisables.

Rappel bref des éléments mis en lumière :

Dès le commencement de son étude, le groupe de travail a choisi de cibler certains éléments : Véhicules et plus généralement Moyens de Transport Hors d'Usage (VHU / MTHU), Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E), aéronautique civile et militaire, véhicules militaires terrestres et armement. Le CESER de Champagne-Ardenne avait également initié un travail de grande ampleur sur ce sujet, en collaboration avec des universitaires. Le groupe de travail s'est appuyé sur un certain nombre de ses constats et sur l'audition d'acteurs locaux et régionaux de ces secteurs.

Etat des lieux et difficultés mises en lumière :

Le rapport sur les activités de déconstruction en région Centre fait ressortir quelques points de convergence entre des filières différentes. En effet, les VHU/MTHU, D3E, aéronefs civils et militaires contiennent des matières qui devraient *in fine* se retrouver toutes chez les broyeurs de la région, alimentant ainsi en amont le marché de la pièce détachée d'occasion, et en aval, les différentes filières de recyclage des matières présentes (plastiques, caoutchouc, textiles, métaux ferreux et non ferreux, verres...) ou pour être valorisées en tant qu'énergie. Les volumes sont là pour laisser penser qu'un véritable développement peut se faire autour du marché de la déconstruction. Ainsi, on estime, entre 80 et 90 000 véhicules le stock annuel de VHU pour la région. Les autres MTHU comme les engins agricoles ou les matériels ferroviaires sont présents sur le territoire régional même si les volumes sont plus faibles et leurs filières de déconstruction spécifiques. Enfin, on estime qu'un volume de D3E de 24 kg / habitant pourrait être collecté chaque année (à rapporter aux 3,5kg / habitant collectés actuellement en région Centre).

Cependant, le rapport met en lumière plusieurs freins à un développement régional de l'activité. Ils sont de plusieurs ordres :

Techniques : les filières de recyclage du plastique émergent tout juste, avec des progrès à réaliser dans le domaine du tri et de la reconnaissance des différents plastiques. La problématique du verre est identique. La valorisation du caoutchouc pour réutilisation reste mineure, quant aux textiles et aux mousses, la rentabilité économique n'est pas au rendez-vous.

Règlementaires : la filière de déconstruction aéronautique n'est pas rentable économiquement en l'absence de réglementation contraignante pour les compagnies aériennes quant au sort de leurs appareils hors d'usage.

Organisationnels : la filière VHU et la filière D3E, viables économiquement, ne fonctionnent ni selon la même structuration territoriale, ni selon la même organisation financière.

La filière VHU reste une filière de proximité, dans laquelle les véhicules circulent peu, mais elle manque d'une structuration véritable. Elle est affectée par des difficultés liées à l'atteinte des objectifs communautaires de valorisation, par le refus de certains opérateurs de respecter la réglementation environnementale, etc. On identifie également un déficit dans l'offre de formation.

Les déchets issus de la filière D3E sont peu déconstruits en région et en rejoignent d'autres, où sont implantés de grands sites de traitement, ce qui fait défaut au territoire régional. Il faut d'ailleurs souligner que ces grands sites de retraitement, tout comme les installations des broyeurs sont aujourd'hui en sous capacité.

Tout cela rend incertaine la vision d'une structuration combinée de ces deux filières.

La filière armement est pour l'heure inexistante faute de décision de l'Etat dans ce domaine, d'un soutien politique local affiché et d'un investissement clair dans cette voie.

Le rôle de la région et des autres acteurs :

Le rapport met en lumière le cloisonnement des différentes filières étudiées et insiste sur le rôle de l'État, voire de l'Europe dans l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle de la réglementation de ces différentes filières. Leur action est essentielle dans la mise en œuvre d'une déconstruction respectueuse de l'environnement, permettant la préservation des ressources naturelles et permettant de diminuer l'enfouissement de déchets. L'État doit également veiller à ce que les obligations environnementales, fiscales et sociales soient respectées par tous afin de ne pas laisser subsister de distorsion de concurrence entre opérateurs. (rappelons que sur les 270 démolisseurs de la région Centre, 200 sont des « casseurs » non agréés) Il doit, en outre, donner les moyens à ses propres services de faire respecter la législation en vigueur.

Pour autant, le Conseil Régional, et particulièrement dans la conjoncture actuelle, pourrait se saisir de cette question de la déconstruction. D'une part, pour appuyer les filières en phase de structuration, particulièrement celles qui, comme la filière armement, peinent à se constituer et d'autre part, pour réfléchir à une meilleure structuration des filières existantes, en favorisant l'insertion par l'activité économique et en stimulant la création d'emplois durables et non délocalisables, comme il en a l'ambition par ailleurs.

A cet effet, et en ce qui concerne l'économie sociale et solidaire, le CESER souhaite souligner l'intérêt de l'appel à projet « Innovation Sociale » qui sera discuté à la prochaine session du Conseil régional. Il peut être le moyen de fortifier l'activité de l'économie sociale comme le préconise le rapport.

Les politiques de recherche et d'innovation pourraient utilement être mobilisées dans ces domaines tant sur les process de déconstruction que sur les débouchés possibles pour les produits traités (plastiques notamment...).

La réflexion engagée autour de l'élaboration du CPRDF doit également prendre en compte les besoins pour ces secteurs, puisque, malgré les besoins spécifiques, l'offre de formation centrée sur le VHU, par exemple, est quasi inexistante.

Le Pôle Automobile de la région, qui a pour vocation le développement et la pérennité des entreprises régionales pourrait également porter les réflexions sur la problématique du VHU. De la même façon, Elastopôle pourrait élargir sa réflexion au retraitement des caoutchoucs.

Des atouts à valoriser et des opportunités à exploiter :

La région n'est pas dépourvue d'atouts à valoriser dans le domaine de la déconstruction, ni d'opportunités à exploiter. Il s'agit premièrement de l'expertise présente dans les filières VHU et aéronautiques ; à Romorantin et à Châteauroux. La situation actuelle de la déconstruction aéronautique est certes précaire, mais les différents acteurs restent persuadés de son aboutissement à terme. La Région Centre est bien positionnée dans ce domaine et doit le rester.

Les opportunités sont d'ordre différents, mais bien présentes en région. La base aérienne de Châteaudun deviendra d'ici 2013, le seul site de stockage des aéronefs de la défense. Sans préjuger des appels d'offre qui seront lancés pour la déconstruction, cette proximité avec Châteauroux peut être vue comme une complémentarité.

Toujours dans le domaine de l'armement, le groupe de travail avait identifié un pôle en attente de structuration ; le pôle d'excellence pyrotechnique, à Bourges. Celui-ci est complémentaire du projet porté par MBDA, de déconstruction de missile. Le niveau de décision échappe manifestement à l'échelon régional et le visage du projet de déconstruction de missile semble avoir changé. Mais l'appui au projet de pôle d'excellence pyrotechnique ne pourra que renforcer la crédibilité du projet MBDA ou d'un projet similaire, en créant des emplois qualifiés et durables, dans un secteur traditionnel et d'excellence de la région. Il s'agit là certainement de pistes à explorer dans le cadre de l'élaboration du SRADDT comme dans le cadre de la révision du CPER.

Ainsi, force est de relever que les activités de déconstruction sont affectées par certaines difficultés qui empêchent, en l'état actuel de la situation, d'envisager un véritable développement, plus global de l'activité.

Au demeurant, ces difficultés, excepté le cours capricieux des matières, semblent conjoncturelles au CESER.

Ce dernier souhaite rappeler que les atouts et les opportunités présentes dans le domaine de la déconstruction, doivent retenir l'attention des acteurs, notamment du Conseil régional. Il lui semble important que ce dernier se saisisse, en tant que chef de file rassemblant les divers acteurs concernés, de la question de l'organisation, de la structuration de certaines de ces activités. Encore faut-il que l'Europe et l'Etat, de leur côté, définissent une ligne claire dans ce domaine.